

Troisième séance, jeudi 11 octobre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Election d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne: modification de l'ordre du jour. – Rapport N° 23 sur le postulat N° 259.04 Heinz Etter/Nicolas Bürgisser relatif à l'évaluation d'une adhésion à la communauté tarifaire Libero. – Postulat N° 320.06 Jacques Crausaz/Nicolas Bürgisser (par quels moyens le Conseil d'Etat pense-t-il augmenter la production d'énergie électrique dans notre canton?); prise en considération. – Postulat N° 2004.07 Charly Haenni (revenu cantonal par habitant); prise en considération. – Motion N° 1006.07 Antoinette Badoud/Emmanuelle Kaelin Murith (modification du code de procédure pénale); retrait. – Postulat N° 2005.07 Louis Duc (les conséquences du divorce et de la séparation – autorité parentale, droit de visite, médiation); prise en considération. – Motion N° 142.06 Denis Grandjean (loi sur l'exercice du commerce: interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans révolus), motion N° 147.06 Hugo Raemy/ Martin Tschopp (interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans), postulat N° 2011.07 Rudolf Vonlanthen (quelles mesures équitables pour les non-fumeurs/non-fumeuses et les fumeurs/fumeuses?) et motion N° 141.06 Bruno Tenner/René Thomet (interdiction de fumer dans les établissements publics); prise en considération commune. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Solange Berset, Charles Brönnimann, Elian Collaud, Eric Collomb, Claudia Cotting, Jean-Pierre Dorand, René Fürst, André Schoenenweid, Jean-Pierre Siggen, Jean-François Steiert et Emanuel Waeber.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Georges Godel et Claude Lässer, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Une triste nouvelle! Une apprentie employée de commerce de l'Etat de Fribourg a été retrouvée sans vie, mardi en Irlande, alors qu'elle effectuait un stage linguistique organisé par l'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg.

Le Grand Conseil, le Conseil d'Etat ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Fribourg tiennent à exprimer leur profonde sympathie à la famille en deuil et à toutes les personnes touchées par ce drame.

Je vous prie de vous lever et de bien vouloir respecter quelques instants de silence.

Lors de sa séance du 10 octobre 2007, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de quatre commissions ordinaires:

- la première commission examinera le projet de loi sur la protection de la population. Composée de onze membres, elle sera présidée par le député Jean-Pierre Dorand;
- la deuxième commission, composée également de onze membres, examinera le projet de décret relatif au crédit de construction pour le Collège de Gampbach. Elle sera présidée par le député Gilles Schorderet.
- la troisième commission, composée également de onze membres, examinera le projet de loi sur la promotion économique. Elle sera présidée par le député Jean-Pierre Siggen.
- la quatrième commission, composée quant à elle de neuf membres, examinera le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers. Elle sera présidée par M^{me} la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Election d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne

Modification de l'ordre du jour

Le Président. Mardi, je vous ai annoncé l'élection d'un juge de paix (50%) pour le cercle de la Glâne, à la suite de la renonciation de Monsieur Bernard Girard. Il ressort qu'une omission a été faite dans la liste des objets puisque cette élection n'est pas mentionnée formellement au programme.

Me référant à l'article 111, alinéa 2 de la loi sur le Grand Conseil, dont voici la teneur: «*En cours de session, la liste des objets ne peut être modifiée que par une décision du Grand Conseil faisant suite à une proposition de la présidence ou à une motion d'ordre*», je vous demande donc formellement, afin d'éviter tout litige, si vous êtes d'accord ou non de procéder